Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-145-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23.145

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 20 Septembre 2023	Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : **CRÉATION D'UN CHEMIN RURAL, EN PROLONGEMENT DU CHEMIN RURAL EXISTANT, RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN – ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC MONSIEUR CHRISTIAN BIRON – DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BS N° 307, SITUÉE LIEU-DIT « LA ROCHETTE » RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN**

RAPPORTEUR : **M. LOUX**

VOTE : **UNANIMITÉ**

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-145-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Par une délibération n° 23.116 en date du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan, pour permettre de relier les deux côtés de cette rue par une voie verte.

Par délibération de ce jour, mardi 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création de ce chemin rural et a autorisé l'organisation de l'échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Ville de Royan.

Monsieur BIRON deviendrait propriétaire des parcelles appartenant à la commune, cadastrées section BS n° 54 (383 m²) située lieu-dit la Rochette à Royan et BS n° 307 (18 m²) située rue de la Glacière à Royan, et la Commune deviendrait propriétaire des parcelles appartenant à Monsieur BIRON, cadastrées section BS n° 309 (357 m²), BS n° 312 (182 m²) et BS n° 313 (51 m²), situées lieu-dit « La Rochette » à Royan.

Il convient au préalable que le Conseil Municipal prononce la désaffectation puis le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée BS n° 307 susvisée, telle qu'elle est mentionnée en bleu sur les plans joints, destinée à être cédée à Monsieur BIRON.

La désaffectation d'un bien consiste à constater qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ou qu'il ne sert pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

La parcelle précitée n'est plus affectée à l'usage direct du public, car par délibération n° 22.196 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la déviation du chemin rural rue de la Glacière à Royan, de manière à ce que celui-ci ne traverse plus les bâtiments de la ferme de Monsieur BIRON.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater et d'approuver la désaffectation de la parcelle cadastrée section BS n° 307.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3222-2,
- Vu le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 610-1 à L.610-13,
- Vu la délibération n° 23.116 du 23 juin 2023, relative à la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan,
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juillet au 8 août 2023, et le rapport et les conclusions du commissaire-Enquêteur en date du 29 août 2023,
- Vu la délibération du 26 septembre 2023, relative à la création d'un chemin rural rue de la Glacière à Royan,
- Après en avoir délibéré,

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-145-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

DÉCIDE

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section BS n° 307, d'une contenance de 18 m², située lieu-dit « la Rochette », rue de la Glacière à Royan, en vue d'un échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Commune de Royan, pour la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Denis MOALLIC

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNE DE ROYAN

Lieudit "La Rochette" - 11 rue de la Glacière

Parcelles cadastrées section BS, n° 30, 31, 32, 33, 36, 37, 47, 82 et 153 (avant réunion et division)

PROPRIETE DE M. Christian BIRON
et
CHEMIN RURAL

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

ECHELLE: 1/500

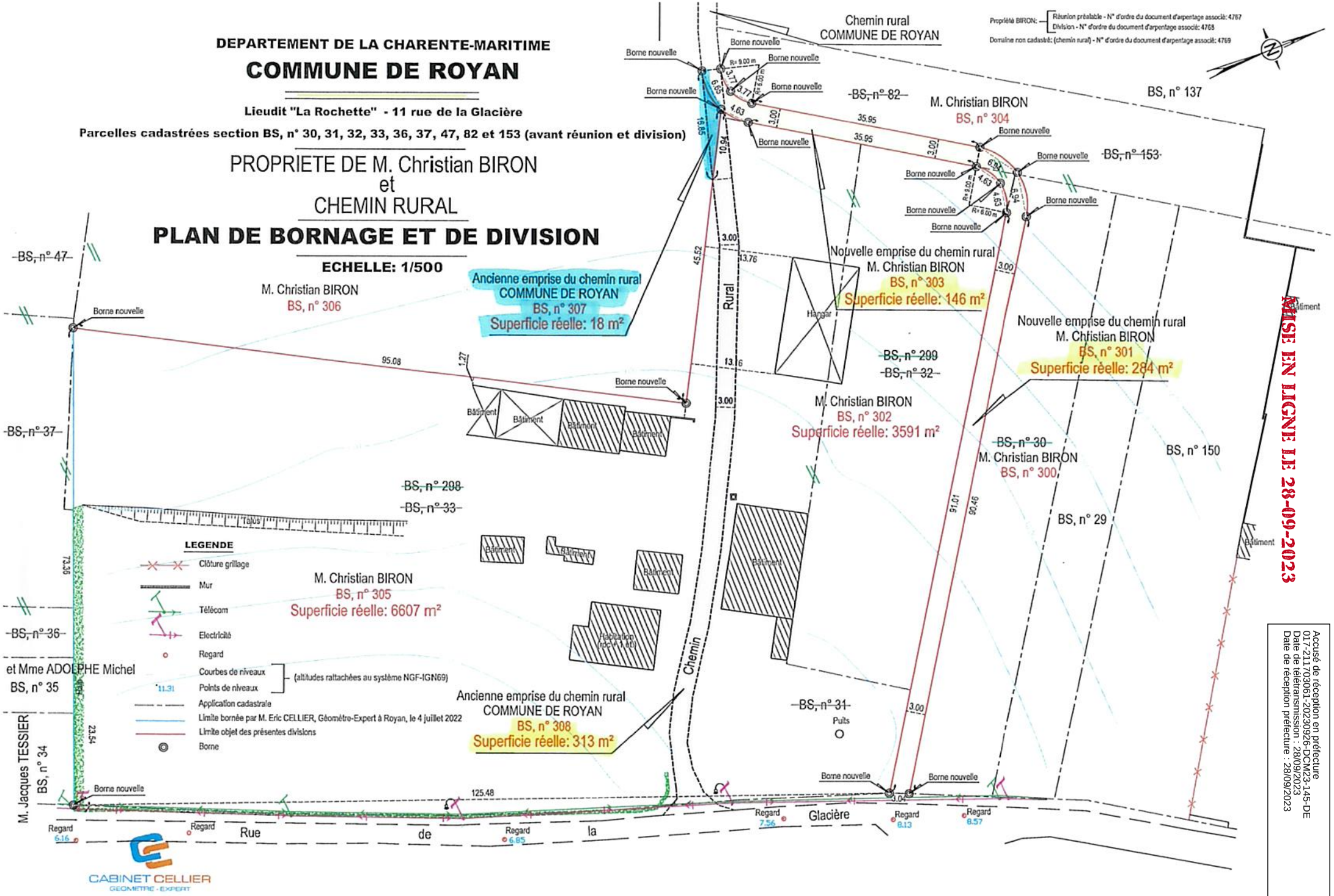

CABINET CELLIER
GEOMETRE - EXPERT
21, Boulevard Albert 1er - 17200 ROYAN
Tel: 05 46 06 11 56 - contact@cabinet-cellier.fr

Dossier n°2393 - Date d'édition: Octobre 2022

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-145-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

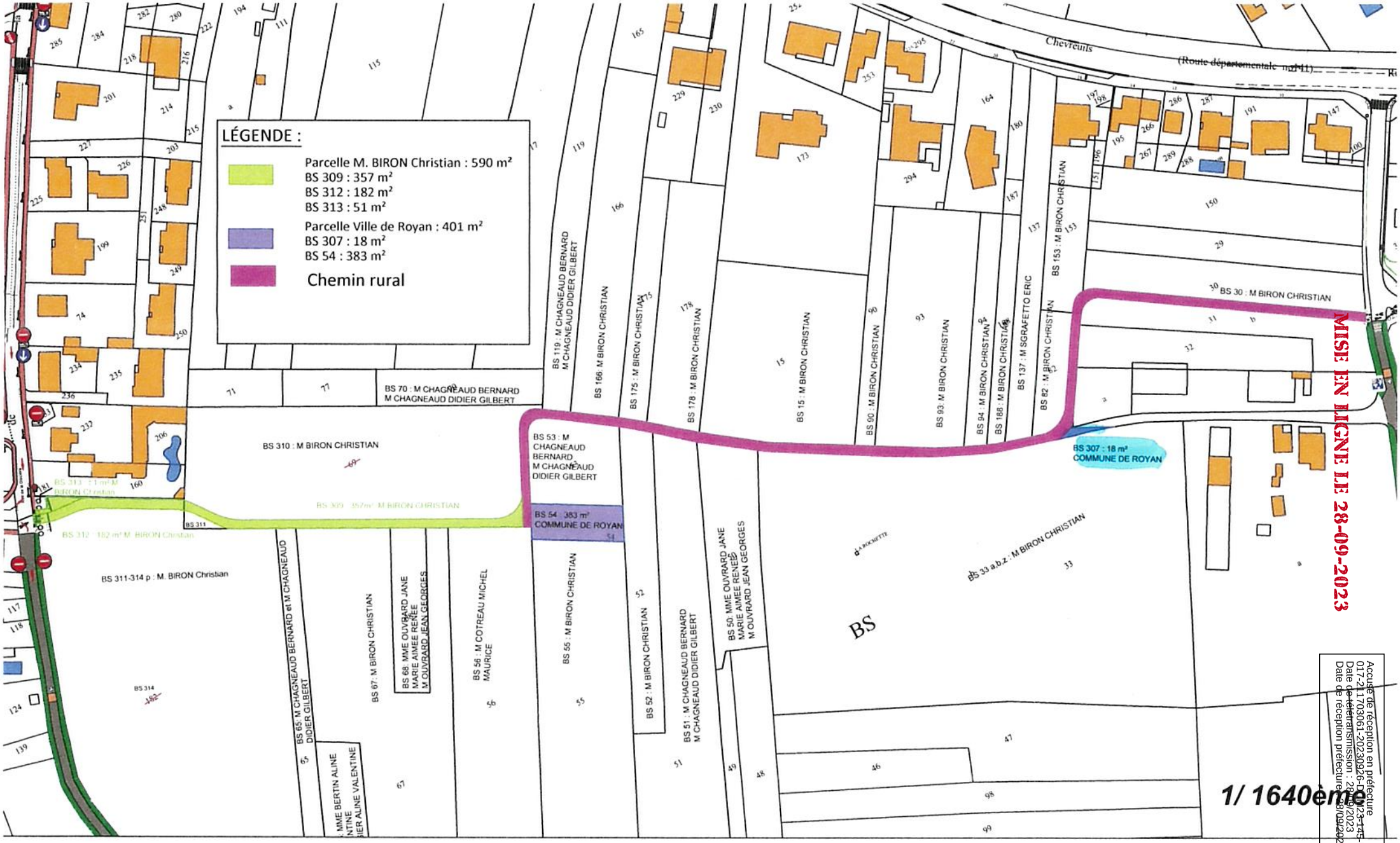

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DD023-145-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

VILLE DE ROYAN

Bureau d'Etudes
Services Techniques
Mairie de Royan
Département de la Charente Maritime

Voie Verte La Glacière, Lieudit " La Rochette"

Division et surface parcellaire

Dessinateur : S.B.	Date : 05/06/2023	Echelle : 1/1640	Format A4	Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\GLACIERE (rue de la)\Voie Verte